

## Les chiffres de la Dares

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques a publié en août 2021 sa synthèse statistique sur les conditions de travail et la santé au travail en France.

### Expositions professionnelles

**Bruit: 1 salarié sur 10** est exposé à un bruit supérieur à 80 dB (A) au moins 10 heures par semaine. Il s'agit le plus souvent d'hommes travaillant dans l'industrie et la construction. Un tiers des salariés concernés n'ont pas de protections auditives à leur disposition.

**Agents cancérigènes: 11 %** des salariés sont exposés à au moins un produit chimique cancérigène. Le profil type est un jeune ouvrier travaillant dans un établissement de moins de 50 salariés du secteur de la construction.

**Agents biologiques: 25 %** des salariés de la fonction publique sont exposés à un ou plusieurs agents biologiques (19 % dans le secteur privé). Il sont en majorité dans la fonction publique hospitalière.

**TMS: près d'1 million** de salariés sont exposés au moins 20 heures par semaine à des contraintes articulaires. Les jeunes de moins de 30 ans sont les plus concernés. Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent 88 % des maladies professionnelles.

**Pénibilité: 1 756 224** personnes sont éligibles au C2P (compte professionnel de prévention). Ce compte comporte 6 critères: travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif, activités en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

**RPS: 57 %** des salariés déclarent être exposés à au moins 3 facteurs de risques psychosociaux (RPS) parmi les 6 existants (intensité du travail, manque d'autonomie, demande émotionnelle, rapports sociaux difficiles, manque de reconnaissance, insécurité économique).

### Santé et travail

**Handicap: 10,4 %** des personnes qui travaillent sont en situation de handicap (2,7 millions) et 3,8 % disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap (1 million). Un tiers environ travaille à temps partiel.

### Prévention des risques

**Document unique (DU): 45 %** des employeurs déclarent disposer d'un DU actualisé (38 % dans les établissements du secteur privé de moins de 10 salariés).

**Mesures de prévention: 48 %** des employeurs ont mis en œuvre des mesures de prévention des risques physiques. **34 %** des employeurs ont mis en œuvre des mesures contre les RPS.

# « Redonner une cohérence pour affronter les nouveaux défis »



**Le 3 juin 2021, le GPMSE** (Groupement professionnel des métiers de la sécurité électronique) renouvelait sa présidence et annonçait sa réorganisation interne. Patrick Lanzafame, nouveau et désormais unique président de l'ensemble des organisations fédérées par le GPMSE, nous explique les objectifs visés par cette nouvelle gouvernance.

## Pouvez-vous nous décrire les changements effectués au sein de GPMSE ?

**Patrick Lanzafame.** Nous sommes dans une période transitoire. Auparavant nous avons quatre présidents au GPMSE, correspondant aux quatre entités GPMSE Fédération, GPMSE Installation, GPMSE Télésurveillance et GPMSE Technologies numériques. Chaque syndicat représentant un type d'activité était autonome financièrement, avec à sa tête un président. Le président de GPMSE Fédération avait un rôle politique vis-à-vis de l'extérieur tout en étant le porte-parole de l'électorat général. En juin 2021, l'ensemble des administrateurs de chaque groupement a été conservé, mais tous ont exprimé la volonté de n'avoir qu'un seul représentant à la tête de GPMSE, pour des questions de simplification et de lisibilité de l'organisation. L'ancienne organisation, qui datait de 2012, avait été pensée autour des activités de télésurveillance et de l'installation, qui n'étaient pas réglementées par les mêmes textes. Comme il y avait tout de même énormément de points communs et une cohérence entre les deux activités, le GPMSE Fédération avait été créé. En 2019, s'est agrégé GPMSE Technologies numériques. Il était temps de simplifier et de redonner une cohérence à cet ensemble pour affronter les nouveaux défis qui nous attendent.

## Et quels sont les objectifs visés grâce à cette réorganisation ?

**P.L.** Le fait d'avoir un président unique va renforcer l'unité de GPMSE, tout en le rendant plus visible par les interlocuteurs externes, qu'il s'agisse du législateur ou de nos partenaires. Mais nous pensons aussi que le marché de la sécurité va changer d'approche avec l'arrivée et l'adoption des nouvelles technologies. Aujourd'hui, le donneur d'ordres sépare souvent les missions humaines des missions électroniques. Dans l'avenir, il sera plutôt demandeur d'une mission générale de

sécurité. Il fera appel à un spécialiste de la sécurité, qui sera capable de faire appel de manière transversale à des métiers divers, y compris la surveillance humaine. Il faudra se positionner sur une mission de sécurité exécutée par des hommes, des machines et des moyens. Dans ce cadre-là, nous aurons plutôt des pôles d'expertise avec un spécialiste qui proposera un pack de solutions. Le GPMSE se réorganise en fonction de cette évolution du marché, qui passe par une globalisation des services plutôt que par une segmentation des missions. Aujourd'hui sur le marché, il y a beaucoup d'entreprises qui proposent des solutions technologiques mais dont la sécurité n'est pas le cœur de métier. Le GPMSE doit se positionner par rapport à cette offre en mettant en avant ses expertises et en faisant évoluer les règles et les normes dans le bon sens.

## Les missions de GPMSE vont-elles évoluer ?

**P.L.** Nous allons conserver nos missions principales. Le GPMSE présente des bases solides, nos organisations sont performantes, nous faisons évoluer les règles en permanence en fonction de l'évolution réglementaire et du marché. Nos certifications intègrent des études de risques, et nous sommes capables de mettre en regard des moyens techniques, humains et technologiques.

La création de GPMSE Formation en 2017 nous tient à cœur. Jusque-là, il n'y avait pas vraiment de filière de formation à la sécurité électronique. Nous sommes reconnus organisme certificateur par l'État pour les titres professionnels que l'on délivre. Nous avons 60 sessions de formation ou de mises à niveau et 300 stagiaires par an. C'est aussi un élément clé qui doit nous permettre de peser dans l'écosystème de la sécurité électronique.

Propos recueillis par  
**Bernard jaguenaud**